



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Titre : À partir du 16 mai et jusqu'au 14 juin 2022 inclus : consultation du public sur le contrat de plan État-Région (CPER) Occitania 2021-2027

À l'occasion de la préparation du contrat de plan État-Région (CPER) Occitania et des contrats de plan interrégionaux Etat – Régions (CPIER) Pyrénées, Garonne et Lot 2021/2027, le Préfet de la région Etienne GUYOT et la Présidente de la Région Carole DELGA procèdent à une consultation publique, conformément aux articles L 121-1 et suivants du code de l'environnement.

Ouverte à tous, cette consultation contribuera à améliorer l'action publique en Occitania.

Les contrats de plan Etat-Région sont des documents par lesquels l'État et les Régions s'engagent sur la programmation de projets structurants sur le territoire pour les 7 ans à venir.

Ces documents ont été soumis à évaluation environnementale, comme le prévoit l'article R 122-17 du Code de l'Environnement. Les documents sont mis à disposition du public pour une durée de 30 jours du 16 mai au 14 juin 2022 inclus via le site internet de la préfecture de région Occitania (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/occitania>) et le site internet de la Région Occitania.

Le public est invité à transmettre ses observations sur : concertation-cper-2021-27@occitania.gouv.fr

Le contrat de plan Etat – Région (CPER) Occitania 2021/2027 :

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021/2027 intervient à un moment particulier caractérisé par l'urgence à agir qui constitue une réelle opportunité à saisir pour promouvoir un développement régional tout à la fois ambitieux, sobre et vertueux, porteur de plus de justice sociale et territoriale et de solidarité.

L'État et la Région ont proposé dès le dernier trimestre 2019, avant la crise de la COVID-19, une stratégie commune, concertée et structurée autour de deux piliers :

- Le premier pilier vise à promouvoir un nouveau modèle de développement, de rupture, sobre et vertueux, permettant d'inventer, pour l'Occitania, un nouveau régime de croissance orienté vers la transition écologique, en s'appuyant sur, et en développant notre excellence mondialement reconnue (économie, recherche, patrimoine, tourisme...).
- Le second pilier vise à œuvre pour le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires, en organisant la possibilité pour tous –habitants, territoires, acteurs

socio- économiques- de participer activement à ce nouveau modèle de développement, en profitant des capacités et des qualités de chacun.

Loin d'être remise en cause par les enjeux liés à la crise, cette stratégie élaborée de façon partenariale révèle aujourd'hui toute sa pertinence tant à court terme qu'à horizon 2027. Elle constitue ainsi l'ossature du CPER 2021/2027, premier Contrat de Plan État – Région à l'échelle de l'Occitanie.

Cette stratégie tisse les synergies entre deux visions complémentaires : d'une part la stratégie de la Région « Occitanie 2040 » renforcée par le Pacte vert adopté par le Conseil régional en novembre 2020 ; d'autre part la stratégie de l'État en région enrichie par le plan France Relance.

L'État mobilisera plus de 3 milliards d'euros au titre du CPER pour la période 2021-2027 et du Plan France Relance pour 2021/2022. D'autres sources de financement s'y ajouteront via les dispositifs nationaux de France Relance ou encore du Programme des Investissements d'Avenir (PIA).

La Région mobilisera plus de 3 milliards d'euros au titre du CPER sur la période 2021/2027 et de la relance sur 2021/2022, auxquels s'ajouteront les autres politiques régionales non contractualisées et les fonds européens mobilisables sur les opérations du CPER.

Ainsi, **l'effort global de l'État et de la Région s'élève à plus de 6,3 milliards d'euros sur 2021/2027,** en très forte progression par rapport à la période 2015/2020, compte tenu notamment de l'engagement exceptionnel au titre de la Relance.